

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 09 décembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/12/2021

Présents : 19

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 20

Pour: 20

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Didier VORDY, Marc FIDEL

Contre: 0

Représentés: Francis BOUTES par Daniel BARTHES

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Développement durable : convention relative au suivi du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes Les Avant-Monts

La communauté de communes Les Avant-Monts a engagé l'élaboration de son PCAET qui entrera en vigueur à la suite de sa validation par la mission régionale d'autorité environnementale de la région Occitanie (MRAe).

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a participé aux différentes étapes de concertation lors des phases de diagnostic et d'élaboration du programme d'actions. De nombreux axes et objectifs du PCAET identifient le Pays comme un partenaire incontournable notamment du fait des actions liées à la politique de Développement Durable et Transition et Énergétique menée à l'échelle du syndicat mixte.

La mutualisation du suivi des actions et de la mobilisation des acteurs associés présente un intérêt commun et permet à la communauté de communes de bénéficier de l'appui du Pays.

Le projet de convention a donc pour objet de définir les modalités d'accompagnement de la communauté de communes Les Avant-Monts par le Pays dans le cadre du suivi relatif à la mise en œuvre de son PCAET.

Cet accompagnement ne se substitue pas au rôle de la collectivité en tant que maître d'ouvrage et animateur de la transition énergétique sur son territoire. Il comprend un appui méthodologique (structuration de la démarche, coordination, suivi du programme d'actions et des indicateurs), un apport d'expertise sur les thématiques du PCAET et la mise à disposition d'outils, afin de permettre à la collectivité de remplir ses obligations réglementaires.

L'estimation du nombre de jours d'accompagnement par le Pays est équivalent à 0.125 ETP/an de l'agent chargé de la mission Développement Durable et Transition Énergétique.

La convention prendra effet après signature des parties pour une durée de 3 ans et à partir de la validation du PCAET par l'autorité environnementale. Celle-ci pourra être prolongée sur 3 années supplémentaires à la suite de l'évaluation réglementaire effectuée par la communauté de communes à mi-parcours.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette convention et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 09 décembre 2021

Le Président,
Jean ARCAS

